



**AVIS DE PUBLICATION
(Article 451 CM)**

RE : RÈGLEMENT NUMÉRO 1041

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX


AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Cathy Viens, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix :

QUE le conseil a adopté, ce 28 mars 2023, le règlement numéro 1041 relatif à la démolition des immeubles.

QUE ce règlement est entré en vigueur le 20 avril 2023 après avoir reçu l'approbation de la MRC de Papineau en vertu d'un certificat de conformité tel que prévu à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et peut-être consulté sur le site web en tout temps

Donné à Notre-Dame-de-la-Paix


Ce 11^e jour de mai 2023


Cathy Viens, directrice générale adjointe
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Viens, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe certifie par les présents sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant une copie, aux endroits désignés par le conseil, le 11^e jour du mois de mai 2023 entre 9 h 00 et 16 h 00.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11^e jour de mai 2023


Cathy Viens, directrice générale adjointe
Greffière-trésorière adjointe